



1. RENSEIGNEMENTS SUR LE PROPRIÉTAIRE

Nom		Prénom	
Adresse (numéro, rue)			
Ville		Province	Code postal
Téléphone domicile	Cellulaire/Bureau	Courriel	

2. RENSEIGNEMENTS SUR LE MANDATAIRE (SI APPLICABLE)

Nom		Prénom	
Compagnie			
Adresse (numéro, rue)			
Ville		Province	Code postal
Téléphone bureau	Télécopieur	Courriel	

3. ADRESSE DES TRAVAUX (SI DIFFÉRENT)

Adresse	Numéro de lot
---------	---------------

4. DESCRIPTION DU PROJET

Date prévue du début du projet (jj-mm-aaaa) : _____

Date prévue du fin du projet (jj-mm-aaaa) : _____

Description sommaire des travaux :

- Coupe totale pour des fins de cas de force majeure (spécifier)
Dans ce cas, la superficie déboisée devra être reboisée
 - reconstituer un peuplement dégradé
 - récupérer un peuplement suranné
 - récupérer des arbres malades
 - récupérer des arbres attaqués par des insectes
 - récupérer des arbres morts
 - récupérer des arbres renversés par le vent (chablis)
 - récupérer des arbres affectés par un quelconque problème d'origine naturel
- Coupe totale dans le cas d'une plantation d'arbres
Dans ce cas, la superficie déboisée devra être reboisée
- Coupe totale pour fin de mise en culture du sol
*limitée à une superficie d'un (1) hectare par année par terrain
la superficie déboisée doit être cultivée à l'intérieur d'un délai de trois ans faute de quoi, elle devra être reboisée conformément à l'article 6.7.7 du règlement de zonage no. 309.*
- Coupe forestière (spécifier)
 - une coupe d'éclaircie, sélective, sanitaire et d'assainissement
 - une coupe totale en conformité au présent règlement
 - l'abattage d'arbres nécessaire à l'implantation de bâtiments
 - l'abattage d'arbres nécessaire à l'aménagement des cours d'eau, en conformité aux mesures concernant la protection des rives et du littoral
 - coupe de conversion
(dans la mesure où un ingénieur forestier démontre qu'une coupe est essentielle et qu'un plan de déboisement est déposé à la municipalité)

- Coupe forestière dans l'aire de confinement du Cerf de Virginie (spécifier)
Tel qu'illustré à l'annexe F du règlement de zonage no. 309, seules les coupes forestières suivantes sont autorisées dans l'aire de confinement du cerf de Virginie
 - Coupes forestières (spécifier)
 - coupes d'éclaircie, sélective, sanitaire et d'assainissement
 - coupes de conversion
(permises dans la mesure où un ingénieur forestier démontre qu'une coupe est essentielle et qu'un plan de déboisement est déposé à la municipalité)
 - Déboisement complet aux fins de (spécifier) :
 - travaux de défrichement en vue d'une mise en valeur agricole
 - travaux de défrichement en vue de réaliser une activité ou une construction pour laquelle un permis a été émis

Travaux à proximité d'une zone sensible (lac, cours d'eau, milieu humide ou fossé) : OUI NON
Si « oui » vous devez fournir le détail des mesures de protection environnementale et la localisation de traverse de cours d'eau.

La zone d'abattage est-elle (en partie ou totalité) dans une érablière? OUI NON
Si vous répondez « oui » il est possible qu'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) soit requise (article 27 de la LPTAAQ).

Numéro d'autorisation de la CPTAQ (s'il y a lieu) : _____
Joindre l'autorisation à cette demande

5. INGÉNIEUR FORESTIER

Nom :	_____	Prénom :	_____
Compagnie :	_____		
Adresse :	_____	Ville :	_____
Province :	_____	Code postal :	_____
Tél. :	_____	Télec. :	_____
# Licence :	_____	# NEQ :	_____

6. ENTREPRENEUR

Nom :	_____	Prénom :	_____
Compagnie :	_____	Fonction :	_____
Adresse :	_____	Ville :	_____
Province :	_____	Code postal :	_____
Tél. :	_____	Télec. :	_____
# RBQ :	_____	# NEQ :	_____

7. ESTIMATION DES COÛTS : \$ _____

8. SIGNATURE

Signature : _____ Date : _____
(j-mm-aaaa)

DOCUMENTS À FOURNIR

Plan

Un plan de gestion forestière, signé par un ingénieur forestier pour l'ensemble du terrain comprenant :

- l'identification du propriétaire et de la propriété sur laquelle se trouve le boisé, sur une carte forestière ou une photo aérienne, le contour du boisé et des peuplements ;

- l'année du dernier prélèvement forestier, par secteur, si nécessaire ;

- une description de chacun des peuplements forestiers et des contraintes liées à la nature du terrain ou à la présence d'habitats fauniques ;

- une description des traitements sylvicoles prévus pour chacun des peuplements forestiers ;

Prescription sylvicole

Une prescription sylvicole indiquant :

- les objectifs du propriétaire, soit :

- la mise en valeur de la forêt ;
- la mise en valeur de la faune ;
- la production acéricole ;
- le milieu de récréation ;
- autres (spécifier) ;

- la délimitation de la superficie à couper ;

- la nature et description des travaux ;
- les dates prévues du début et de la fin des travaux ;
- les mesures de régénération ou de plantation envisagées, s'il y a lieu ;

Les documents suivants peuvent aussi être nécessaires :

Procuration

Formulaire de procuration si la demande est faite par un mandataire/personne autorisé